



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E45766

VALABLE JUSQU'AU 04/09/2026

ÉDITÉ LE

09/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 495 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 300 705 761

Siret : 300 705 761 00041

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5416211

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.240089

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.240089

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : GIL TURPEAU BATIMENT (GTB)

3 IMPASSE DU BELEM
44100 NANTES

Téléphone : 02 51 77 88 77

Fax : 02 40 94 86 60

Portable :

Site Internet : www.turpeau.fr

E-mail : anne-laure.alizon@turpeau.fr

Responsabilité légale :
GIL TURPEAU ENTREPRISES (324 591 403) / TURPEAU GIL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 64

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2022
3423	Imperméabilité des façades (Technicité supérieure) Mention RGE	15/04/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	23/11/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/09/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.